

tion, il fit un voyage en Angleterre. Vers la fin de 1825 ou le commencement de 1826, il prit la route de Venise. C'est là, dit M. Bürger, qu'il a peint ses chefs-d'œuvre. La *Vue du palais ducal* et la *Vue du Grand-Canal*, exposées au Salon de 1827, passent pour ses peintures les plus accomplies en ce genre. Outre Venise, Bonington visita plusieurs autres grandes villes d'Italie : Vérone, Bologne, Milan, etc. De retour à Paris en 1827, il prit un atelier dans la rue Saint-Lazare, et, dans cette même année, il alla passer quelque temps à Londres. Mme Forster, la femme du graveur de ce nom, lui avait donné une lettre de recommandation pour sir Thomas Lawrence. Bonington revint sans avoir vu l'illustre peintre. Comme Mme Forster lui demandait pourquoi il ne s'était pas servi de la lettre : « Je ne me crois pas encore digne d'être présenté à sir Thomas, répondit-il ; mais quand j'aurai travaillé sérieusement une année de plus, peut-être mériterai-je mieux cet honneur. » Il se rendit, en effet, au commencement de l'année suivante, chez Lawrence, qui l'accueillit comme un ami. A cette époque, Bonington était tourmenté du désir de s'essayer dans la grande peinture ; il travaillait avec une ardeur extraordinaire, il étudiait sans cesse, il produisait surabondamment. Cette surexcitation déterminait une fièvre cérébrale, puis une phthisie. Il était rentré dans son atelier de Paris, et malgré les progrès de la maladie, il travaillait toujours : un grand et superbe dessin des *Quais de Paris* daté de ce temps-là. Les médecins s'étaient déclarés impuissants à le sauver, son père, de désespoir, eut l'idée d'aller consulter une célèbre somnambule de Londres. A peine arrivé, Richard Bonington s'éteignit, le 23 septembre 1828 : il n'avait pas accompli sa vingt-septième année. Il fut enterré dans l'église Saint-James (Pentonville). Après avoir assisté à ses funérailles, Lawrence écrivit à Mme Forster : « Vos tristes prévisions se sont trop fatalement confirmées. Nous venons de rendre les derniers devoirs au regrettable M. Bonington. Excepté M. Harlow (mort à trente-deux ans), je ne sache pas qu'à notre époque la mort précède ait enlevé un artiste dont le talent promit davantage, après un développement si remarquable et si rapide. Si j'en peux juger d'après la direction récente de ses études et par le souvenir d'une de ses conversations, son intelligence semblait s'épanouir en tous sens et arriver à la pleine maturité du goût, avec cette généreuse ambition qui pousse vers les régions supérieures de l'art... » Malgré ces éloges, on sent que Lawrence regardait seulement Bonington comme un jeune homme « qui promet. » Telle était alors l'opinion de tous les Anglais, et aujourd'hui encore, de l'autre côté du détroit, on ne rend pas toujours complète justice à Bonington. Il semble qu'on ne lui pardonne pas de s'être fixé en France et d'y avoir fondé sa réputation. Un maître qui l'a connu intimement, qui a travaillé avec lui, et qui était certes bien capable de l'apprécier, Eugène Delacroix, a porté sur lui le jugement suivant, dans une lettre adressée à M. W. Bürger et reproduite par ce dernier dans sa belle étude sur Bonington (*Histoire des peintres de toutes les écoles*) : « A mon avis, on peut trouver dans d'autres artistes modernes des qualités de force ou d'exactitude dans le rendu, supérieures à celles des tableaux de Bonington ; mais personne dans cette école moderne, et peut-être avant lui, n'a possédé cette légèreté dans l'exécution, qui, particulièrement dans l'aquarelle, fait de ses ouvrages des espèces de diamants dont l'œil est flatté et ravi, indépendamment de tout sujet et de toute imitation... Je ne pouvais me lasser d'admirer sa merveilleuse entente de l'effet et la facilité de l'exécution ; non qu'il se contentât promptement, au contraire, il refaisait fréquemment des morceaux entièrement achevés et qui nous paraissaient merveilleux ; mais son habileté était telle qu'il retrouvait à l'instant sous sa brosse de nouveaux effets aussi charmants que les premiers. » Suivant M. Bürger, Bonington n'est point inférieur comme paysagiste à Gainsborough, quoiqu'il ait moins de grandeur magistrale, ni à Constable, quoiqu'il ait moins de solidité et de grandeur ; ni à Turner, quoiqu'il ait moins de poésie et d'audace ; mais nul de ces vaillants maîtres n'est plus fin que Bonington, plus délicat de touche, plus harmonieux et plus distingué de couleur. Dans ses petites compositions à figures, comme le *François Ier*, *Charles-Quint et la Duchesse d'Etampes* du musée du Louvre, les tournures des personnages sont délicieuses, les costumes brillants, mais les corps manquent de solidité. Bonington, dont le talent avait plus de souplesse que de science approfondie, s'abusait sans doute sur sa vocation lorsqu'il se croyait appelé à faire de la grande peinture. Tel qu'il est, il peut être classé parmi les artistes les plus brillants de l'école moderne. Il a fait partie de la pléiade qui, sous la Restauration, a renouvelé l'art en France ; il a été l'ami, le condisciple et même l'inspirateur de plusieurs de nos maîtres les plus illustres ; à ces divers titres, l'école française peut le revendiquer comme un des siens ; mais il faut bien reconnaître aussi qu'il est resté Anglais de talent et surtout de caractère. Ses aquarelles et ses tableaux à l'huile atteignent dans les ventes publiques des prix énormes. Le Louvre ne possède que le petit tableau que nous avons cité. Boning-

ton a laissé plusieurs lithographies, traitées avec infiniment d'esprit, et représentant pour la plupart des vues de Paris et de diverses villes de province. On a aussi de lui une eau-forte devenue très-rare : elle représente une *Vue de Bologne*.

BONINI (Jérôme), peintre italien, né à Ancône, d'où son surnom de *l'Anconitano*, mort vers 1680. Il fut l'élève et l'imitateur de l'Albane. Le musée du Louvre possède de lui le *Christ adoré par les anges, par saint Sébastien et saint Bonaventura*. On voit également quelques-unes de ses meilleures productions à l'hôtel de ville de Bologne et dans la salle Farnèse, à Rome.

BONINSEGNA (Duccio di). V. Duccio.

BO-NIN-SIMA, groupe d'îles situées non loin du Japon, et sur lesquelles Abel de Rémusat et Klaproth ont donné des renseignements puisés principalement à des sources chinoises et japonaises. Ce dernier savant écrit le nom *Mou-nin-sima* et le traduit par les *îles sans hommes*. Leur véritable nom est *O-kassa-wara-sima*, car celui qui les a découvertes s'appelaient *O-kassa-wara*. Les îles qui composent ce groupe sont au nombre de quatre-vingt-neuf ; les plus considérables sont deux grandes, quatre de moyenne grandeur et quatre plus petites. Le climat y est chaud ; les légumes, les grains de toutes espèces, les cannes à sucre y viennent en abondance. Il y existe des mines de métaux et de pierres précieuses. Les différentes espèces d'arbres s'y rencontrent en profusion. Le gibier et le poisson y pullulent. On a envoyé dans ces îles une colonie de voleurs condamnés aux travaux forcés ; ils y cultivent la terre et font des plantations. Ainsi l'on voit qu'il faut ranger la déportation elle-même, telle qu'elle est pratiquée par l'Angleterre et la France, parmi les inventions et les systèmes dont l'extrême Orient nous offre le type primitif. Les déportés se sont réunis en villages et entretiennent avec des caboteurs japonais des relations commerciales assez importantes.

BONISOLI ou **BONIZOLI** (Agostino), peintre italien, né à Crémone en 1633, mort en 1700. Elève d'artistes médiocres, il chercha à se perfectionner en étudiant les chefs-d'œuvre des grands maîtres, surtout ceux de Véronèse. Le prince de Bozzolo, François de Gonzague, frappé des qualités de Bonizoli comme dessinateur et comme coloriste, se l'attacha, et pendant près de trente ans le chargea de composer des tableaux qu'il envoyait en présent à des princes étrangers. L'église des Conventuels, à Crémone, possède de cet artiste l'*Entrée de saint Antoine et du tyran Ezzeleino*.

BONISSIER s. m. (bo-ni-sié). Echanson, bouteiller. Vieux mot.

BONITE s. f. (bo-ni-té — bas lat. *boniton*, même sens). Ichtyol. Nom donné à plusieurs poissons du genre scombre, mais qui s'applique plus communément à une espèce de thon. — *Bonite rayée*, Un des noms populaires de la pélarinde.

— *Encycl.* La *bonite* est un poisson qui abonde dans la Méditerranée et dans quelques parties de l'Océan Atlantique. Extrêmement friande de sardines et de poissons volants, elle mord très-bien aux hameçons amorcés de la chair de ces animaux ou de celle du congé et de l'anguille. Comme elle est très-vorace, on la prend aussi avec un leurre de plomb figurant un poisson auquel on attache deux plumes pour simuler grossièrement des nageoires. La nourriture ordinaire des *bonites* se compose de poisson, de petites seiches, de coquillages, de crustacés et, dit-on, de quelques végétaux marins, probablement de ceux qui sont remarquables par leur consistance gélatineuse.

BONITERAS s. f. (bo-ni-té-rass — rad. *bonite*). Pêche. Pêche à la bonite, que les Espagnols pratiquent avec des tramarils.

BONITO, ville de la province de Fernambouc, créée municipalité par la loi du 5 mai 1840. Elle est éloignée de 150 kilom. S.-O. de Recife, et forme une division judiciaire.

BONITON s. m. (bo-ni-ton — dim. de *bonite*). Ichthy. Poisson du genre des scombres.

BONITZ (Hermann), helléniste allemand, né en 1814 à Longensalza (Thuringe). Elève de Hermann, de Lachmann et de Boeckh, il enseigna successivement la littérature grecque à Dresde, à Berlin, à Stettin et à Vienne, où il fut appelé à occuper une chaire en 1849. Nommé, quelques années après, membre de l'Académie des sciences de cette ville, et depuis 1850 directeur du *Journal des gymnases autrichiens*, dans lequel il a publié des articles fort remarquables, M. Bonitz a fait paraître une excellente édition de la *Métaphysique d'Aristote* (Rome, 1848-1849, 2 vol.) ; des études sur les *Catégories d'Aristote* (1850) ; sur *Thucydide* (1854) ; sur *Sophocle* (1855) ; sur *Platon* (1855) ; etc., et il a pris un rang distingué parmi les hellénistes allemands.

BONIVARD ou **BONNIVARD** (François de), historien de Genève, dont Byron a chanté les malheurs dans le *Prisonnier de Chillon*, né en Bourgogne vers 1494, mort en 1571. Il était prieur de Saint-Victor, aux portes de Genève, et fut un des principaux acteurs du drame héroïque qui, avant la réformation, prépara l'établissement de la liberté dans cette ville. Son dévouement à sa patrie adoptive le

porta à embrasser et à servir fidèlement le parti des bourgeois qui résistaient au despotisme et à l'ambition du duc de Savoie, Charles III. Fait prisonnier par un lieutenant de ce prince, en 1530, il fut enfermé au château de Chillon et fut traité assez convenablement pendant deux années ; mais au bout de ce temps, le duc de Savoie donna l'ordre de le jeter dans les cachots souterrains, dont le fond était plus bas que les eaux du lac Léman. Il demeura quatre ans encore dans cet horrible séjour, où sa monotone et éternelle promenade à creusé dans le rocher une empreinte profonde. « J'avais, dit-il, si bon loisir de me pourmener, que je m'empreignais un chemin en la roche qui étoit le pavement de léans, comme si on l'eût fait avec un marteau. » Délivré par la triomphe de la réforme à Genève, et avec l'aide des Bernois, il ne recouvra point son prieuré ; mais la nouvelle république lui fit une pension modeste et le traita toujours avec de grands égards. Il embrassa la réforme et se maria successivement quatre fois. Quoique attaché sincèrement au protestantisme, il paraît avoir eu quelque peine à se conformer à l'austérité des mœurs nouvelles, car il fut souvent appelé devant le consistoire pour y subir de sévères remontrances sur ses légèretés de conduite.

Bonivard a écrit les *Chroniques de Genève*, depuis les Romains jusqu'en 1530, ouvrage important qui a été publié à Genève en 1831, d'après les manuscrits conservés à la bibliothèque et aux archives de la ville. Ses récits sont d'un tour vif et dramatique, surtout dans la partie où il raconte les événements dont il a été témoin. Voici comment M. Henri Bordier apprécie les mérites et les défauts de Bonivard dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, recueil où, pour la première fois en France, le chroniqueur genevois a été sérieusement étudié :

« Ce n'est point par l'exacte vérité qu'il brille davantage, mais par la passion et les couleurs du style. Tous ses écrits sont empreints d'un cachet original qui eût fait en France, depuis longtemps, la fortune de leur auteur... Avec des chroniques semblables aux siennes, d'autres littérateurs de son temps se sont fait une renommée qu'on respecte encore, sans avoir réuni au même degré l'esprit, la vivacité, le bon sens et la bouffonne expression qui sont naturels à Bonivard, et l'ont fait appeler quelquefois le Montaigne ou le Rabelais de Genève. Le plus grave reproche qu'on puisse lui faire, c'est d'avoir trop souvent l'allure d'un joyeux conteur... »

La légèreté est en effet le plus grave de ses défauts ; mais son jugement est plus grave que son humeur, et ses réflexions, d'une touche marquoise et pittoresque, sont souvent d'un moraliste et d'un philosophe.

On a encore de Bonivard : *Traité de l'ancienne et nouvelle police de Genève*, document d'un grand intérêt pour l'histoire de l'établissement du calvinisme ; *Traité de la noblesse ; Avis et devis des langues* ; quelques pamphlets antipapistes, etc.

BONIZON, prélat italien, mort en 1089. Il fut d'abord évêque de Sutri ; mais ayant voulu défendre l'autorité du saint-siège contre celle de l'empereur Henri IV, celui-ci l'expulsa de son siège, et il erra quelque temps, en butte à toute sorte de persécutions. Il devint ensuite évêque de Plaisance, mais il occupa ce nouveau siège quelques mois seulement, et, étant tombé entre les mains des Gibelins, il subit une mort cruelle : on lui arracha les yeux et on lui coupa tous les membres. On a de lui quelques ouvrages manuscrits : un *Abregé des œuvres de saint Augustin*, et une *Chronique des pontifes romains*.

BONJEAN (Louis-Bernard), magistrat et juriconsulte français, sénateur, né à Valence (Drôme), le 4 décembre 1804. Les commencements furent difficiles pour M. Bonjean. Issu d'une famille de Savoie, ancienne et honorable, mais ruinée, il dut, jeune encore, lutter contre les difficultés matérielles de la vie. A vingt ans, il donnait à Paris des répétitions de droit, et ne voyait guère l'avenir s'éclaircir pour lui, quand la révolution de 1830 éclata. Il y prit une part active et énergique. Signalé comme un des plus courageux combattants, il reçut la croix de Juillet. Il venait de se faire inscrire au tableau des avocats, et il avait obtenu le grade de docteur. Il pouvait dès lors se présenter comme candidat au professorat. Après avoir échoué dans plusieurs concours, il acheta (1838) une charge d'avocat à la Cour de cassation et aux Conseils du roi. La révolution de 1848 le surprit occupé de travaux juridiques, dont elle le détournait pour le pousser vers la politique. M. Bonjean se présenta aux suffrages de ses compatriotes, qui l'envoyèrent à la Constituante. Quoiqu'il dût son élection au titre de candidat républicain, sous lequel il s'était présenté, il vota constamment avec la droite, et devint un des membres du célèbre comité de la rue de Poitiers. Le 16 mai, il attaqua et dénonça à l'Assemblée le préfet de police Cassidière, et, quelques jours après, appelait les sévérités de ses collègues sur l'administration et la circulaire de M. Carnot, alors ministre de l'instruction publique. Cette façon d'interpréter le mandat que lui avaient confié les républicains de la Drôme n'était pas faite pour lui conserver leurs suffrages. Aussi, aux nouvelles

élections, fut-il repoussé à une majorité considérable. Il en fut de même aux élections partielles qui eurent lieu en mars 1850, à Paris. Mais, pendant la session de la Constituante, M. Bonjean s'était rapproché de l'Élysée. C'est là qu'il devait trouver une compensation à ce double échec, un baume pour ses blessures. En effet, en 1850, il quitta la charge d'avocat à la Cour de cassation pour celle d'avocat général à la même Cour. Au commencement de l'année suivante, un remaniement ministériel donna à M. Bonjean le portefeuille de l'agriculture et du commerce, qu'il ne garda que quinze jours (9-24 janvier 1851) et qui lui donna sans doute l'occasion de fredonner in petto ce refrain si connu :

Mes amours ont duré toute une semaine.

Mais la réorganisation du conseil d'État, en 1852, lui réservait une position plus assurée. D'abord conseiller d'État, il devint président de la section de l'intérieur, en remplacement de M. Delangle, nommé procureur général à la Cour de cassation. Nombre, à plusieurs reprises, du conseil impérial de l'instruction publique, M. Bonjean fut élevé à la dignité de sénateur en 1855. Nommé premier président de la Cour impériale de Riom en 1863, et enfin président de la chambre des requêtes à la Cour de cassation, en remplacement de M. Nicias Gaillard en 1865, il est grand officier de la Légion d'honneur depuis le 14 août 1867.

M. Bonjean possède, à un degré éminent, une qualité à laquelle il doit en partie sa haute position : c'est un grand amour du travail et un dévouement entier à ses fonctions, quelles qu'elles soient. A peine installé à la Cour de cassation, il constata qu'un grand nombre d'affaires ne pouvaient être jugées pendant l'année : il étudia des lors avec soin les causes de cet état de choses et chercha les moyens d'y remédier. A la suite d'un examen consciencieux, il rédigea un mémoire où, après avoir indiqué le mal, il proposait le remède. Ce travail, dû à son initiative personnelle, lui fit le plus grand honneur. Comme sénateur, M. Bonjean a fréquemment pris part aux discussions qui ont eu lieu au palais du Luxembourg. Sur la question romaine ou sur des questions analogues, il s'est toujours prononcé pour des solutions conformes aux vœux de l'opinion publique et de l'esprit général du siècle, sans céder aux tendances du parti clérical. Ajoutons, toutefois, que le pouvoir y trouvait toujours son compte.

Les publications de M. Bonjean sont assez nombreuses ; elles consistent pour la plupart en mémoires, monographies, plaidoyers, brochures sur des questions de droit, de finances, d'administration, de politique, etc. Nous pouvons citer cependant : *Institutes de Justinien, traduites en français, avec texte en regard* (Paris, 1839, 2 vol. in-8°), ouvrage rédigé avec la collaboration de M. Blondeau ; *Traité des actions* (2 vol. in-8°, 1re édition 1841, 2e édition 1845) ; le *Corps diplomatique*, publication dont quelques livraisons seulement parurent en 1845 ; une *Encyclopédie des lois*, que les fonctions publiques successivement remplies par l'auteur interrompirent à plusieurs reprises, et qui ne fut jamais achevée ; enfin, une brochure qui fit un certain bruit : *Socialisme et sens commun* (1849, in-18). N'est-on pas en droit de regretter que M. Bonjean, travailleur infatigable et juriconsulte éminent, ait abandonné le drapeau sous les plis duquel il s'était abrité pour entrer dans la vie publique, et auquel il doit, en définitive, ses premiers succès, qui furent un acheminement vers la haute position qu'il a conquise ? Mais la déesse Ambition réclame des sacrifices toujours pénibles, alors même qu'ils ne vont pas jusqu'à amoindrir la dignité du caractère : tel père qui fait élever ses fils par les jésuites, tonne contre les tendances des cléricaux ultramontains et se montre à petit bruit zélé gallican :

Il est avec le ciel des accommodements.

BONJEANIE s. f. (bon-ja-ni — de *Bonjean*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des lotées, établi aux dépens des lotiers, et comprenant trois espèces, qui croissent dans l'Europe centrale.

BONJEAU ou **BONGEAU** s. m. (bon-jo). Econ. rur. Couple de boîtes de lin, liées ensemble et mises à rouir.

BONJOUR s. m. (bon-jour — de *bon* et *jour*). Journée heureuse ; terme de salutation usité surtout avant le soir, moment où on le remplace par *bonsoir* : *Je vous souhaite, je vous donne le bonjour. Donner est un mot pour lequel il a tant d'aersion, qu'il ne dit jamais je vous donne, mais je vous prête le bonjour.* (Mol.) Il disait le bonjour à l'oreille, parlait entre ses doigts et montait cent escaliers par jour. (St-Sim.) Guillaume n'adressa plus à Jeanne qu'un bonjour ou un bonsoir amical, en passant, sans même la regarder. (G. Sand.)

Et je vais lui donner le bonjour seulement.

MOÏÈRE.

Une caillade à propos, un bonjour, un baiser. Sont des traits bien puissants à qui sait en user.

CHEVILLARD.

— *Dire bonjour*, Saluer : *Je te dis bonjour. J'ai connu un homme qui savait tout, excepté une chose, dire bonjour et saluer ; il a vécu pauvre et méprisé.* (Dider.) *Es-tu donc si pressé que tu n'aies pas le temps de dire bonjour aux amis ?* (Alex. Dum.)